

CTSD du mardi 1^{er} septembre 2015

Présents :

Mme Rémer (IA-DASEN), M. Didier (SG)

DOSE : Mme Gallier, Mme Vedrenne

IEN : Mme Carlux, Mme Sancier, Mme Dumont M., Mme Dumont I., Mme Vivenot

Syndicats : M. Barbet, M. Burnouf, M. Maury (FSU), M. Sanudo, M. Taillandier (UNSA Éducation), M. Bec (CGT)

Le co-secrétariat de séance est assuré par M. Burnouf (FSU).

Le PV du dernier CTSD est approuvé.

Selon l'IA, la rentrée s'est déroulée dans des conditions correctes d'après ses remontées. Elle précise qu'elle se place en position de réserve en raison de l'élection sénatoriale du dimanche 6/09 et ne se déplacera pas dans les écoles.

Il n'y aura pas d'ajustement de rentrée dans le cadre de la convention. Elle ne constate pas d'écarts importants par rapport aux effectifs prévus, sauf à l'école Paul Doumer qui accueille plus d'élèves que prévu : peut-être en raison du changement dans la politique de dérogations de la mairie d'Aurillac.

L'UNSA est soulagée de voir les effectifs de l'école Paul Doumer augmenter après avoir fait annuler une fermeture de poste au dernier CDEN. L'UNSA demande d'avoir une stratégie prévisionnelle pour avoir une marge de manœuvre pour la rentrée afin de pallier à une éventuelle augmentation d'effectifs.

L'IA rappelle que le gel de postes dans le cadre de la Convention ne permet pas d'envisager cela, qu'il n'y a pas de réserves de postes pour procéder à des ajustements à la rentrée dans un cadre pluriannuel. Donc, elle ne peut envisager de régler certaines difficultés que lors de l'année suivante N+1...

La CGT demande si, au regard des évolutions d'effectifs, la fin de la Convention sera préjudiciable au département.

L'IA indique que la convention ayant permis de déconnecter le nombre de postes de l'évolution démographique pour le Cantal, le ministère réfléchit à différencier l'allocation des moyens selon d'autres critères que celui des évolutions d'effectifs et à une extension d'un tel dispositif à d'autres territoires ruraux. Il serait difficile d'imaginer que le Cantal subisse un retrait de 25 postes en 2017 après le travail mené dans le cadre de cette convention.

L'UNSA émet une inquiétude sur les délibérations futures de l'AG de l'association des maires.

L'IA indique que sa réponse est celle du ministère, et qu'elle ne peut engager sa parole sur les décisions des autres partenaires qui restent pour elle une inconnue.

Le projet d'ouverture d'un demi-poste « maternelle – moins de 3 ans en milieu rural » à Champs sur Tarentaine est reporté faute d'adhésion suffisante des parents.

A Aurillac, le projet de dispositif « passerelle » n'a pas avancé.

La FSU indique que la Mairie d'Aurillac a communiqué une information contraire dans sa plaquette de rentrée, distribuée dans les cartables ce jour.

L'UNSA relève les propos de la Rectrice dans La Montagne à ce sujet, qui précise que c'est un objectif prioritaire de la convention.

L'IA déplore les propos relatés, indiquant que la Rectrice n'a pas communiqué d'informations à la presse. Elle nous informe qu'elle-même communiquera les informations du CTSD lors de sa conférence de presse de rentrée.

L'UNSA demande si la sectorisation des collèges va être révisée et signale les difficultés à mettre en œuvre la liaison école-collège.

L'IA précise que c'est du ressort du conseil départemental...

La FSU rappelle que la mise en place de tous les cycles devra pourtant être effective à la rentrée 2016.

L'IA dit attendre aussi les nouveaux programmes...

La FSU demande à connaître la réalité des chiffres du constat d'effectifs de rentrée.

La DOSE indique que toutes les bases n'ayant pas été encore renseignées par les écoles, les effectifs seront arrêtés après la 1^{ère} quinzaine de septembre.

La FSU indique aussi que la demande administrative sur support papier de renseignements niveau par niveau, est une surcharge supplémentaire inutile alors que Base Elèves est accessible aux IEN : ce qui ne va pas dans le sens pourtant annoncé de l'allègement des tâches liées à la direction.

L'IA précise la ventilation de 5 postes consacrés aux décharges diverses :

1.5 ETP pour décharges syndicales et allègements de services ,0.5 ETP pour modulations des PES, 2 ETP pour décharges de directions supplémentaires et 1 ETP pour support de paiement.

La FSU et l'UNSA demandent ce qu'il advient des moyens alloués aux 2 postes de modulateurs de maîtres formateurs laissés vacants à la rentrée.

L'IA n'est pas en mesure de répondre. Elle précise que la question des écoles d'application sera étudiée prochainement en groupe de travail.

La FSU insiste sur la question des modulations et voudrait connaître la destination de ces moyens.

L'IA rappelle que des postes n'étant pas pourvus à la sortie, ils ont dû être utilisés sur d'autres supports. Une information plus précise sera donnée aux représentants des personnels ultérieurement.

La CGT revient sur les problèmes de remplacement récurrents.

L'IA renvoie cette question à la prochaine carte scolaire.

Elle qualifie le remplacement d'efficace et estime son taux supérieur à la moyenne académique et nationale.

La FSU déplore la présentation des chiffres (99% du temps d'enseignement dévolu aux élèves serait assuré !!!) qui ne reflète pas la réalité du terrain. La FSU demande sur quelles bases se forge l'analyse de l'administration sur ces problèmes de remplacement en constante hausse.

L'IA note une augmentation inhabituelle des congés courts en fin d'année durant les mois de mai et juin.

La FSU relaie également l'hypothèse fort probable de la dégradation des conditions de travail.

L'IA renvoie la question au CHS-CT.

La CGT exige une réponse ciblée en fonction d'une analyse fine de la situation.

L'UNSA rejoint la FSU en approuvant l'idée d'ouverture de postes de remplaçants à la prochaine carte scolaire.

Vos représentants FSU en CTSD

Julien Barbet, Emeric Burnouf, Lionel Maury